

1 - TARIFS

Les tarifs sont établis pour la durée de location :

- Le week-end

Pour une durée supérieure de location, contactez nous pour que vous soit établi un devis adapté ! Les prix s'entendent TTC. Les frais de livraison seront identifiable dans le devis et sont à prévoir en plus de la location du matériel.

A noter :

Le Week end commence le vendredi 17 heures 30 jusqu'au dimanche soir minuit.

2 - COMMANDE ET RESERVATION

Lors de la validation de votre commande sur notre site, celle ci sera validée dès réception d'un acompte de 30% du montant TTC de votre facture. En attente de réception de votre acompte, nous vous garantissons la réservation de votre commande durant un délai de 72 heures. Passer ce délai, nous ne pourrons plus vous garantir la disponibilité de votre commande.

3 - ANNULATION & MODIFICATION

L'annulation de votre commande fera l'objet d'une facturation de la totalité de celle-ci si elle intervient moins de 30 jours avant la date de la prestation et de la moitié du montant de celle-ci pour les délais supérieurs.

Pour la modification d'une commande, si vous souhaitez réduire le nombre d'articles ou annuler une partie de la prestation de nos services, une pénalité sera calculée selon le cas et la date de modification par rapport à la date de votre prestation.

4 - TRANSPORT

Le transport du matériel sera facturé en plus de la location de matériel.

Livraison : les biens loués sont livrés et récupérés par notre service de livraison. La validation des dates et horaires devra être faites lors de la prise de contact avec le responsable de l'entreprise. Il y a des frais de livraison à ajouter à votre commande.

5 - MISE A DISPOSITION

En signant le bon de livraison, le client reconnaît recevoir les matériels loués en bon état, propres, aptes au fonctionnement, avec l'équipement normal et les accessoires nécessaires. L'ensemble devant être en règle avec les normes de sécurité et d'hygiène en vigueur. Il déclare avoir eu toute latitude pour vérifier le matériel.

Un chèque de caution sera remis à JGL 18 lors de la prise de possession du matériel. Il sera équivalent à 50% de la facture établit avant restitution.

6 - UTILISATION DU MATERIEL & DETERIORATION

Le locataire s'engage à ne faire subir aucune modification ou transformation au matériel.

Le locataire est tenu d'assurer l'entretien du matériel loué durant toute la durée de la location et de le protéger contre toute(s) dégradation(s) (vandalisme, intempéries, pluie, neige, vent, surcharge, gel etc..).

Le locataire s'engage à utiliser le matériel loué conformément à sa destination usuelle.

Le matériel cassé ou manquant sera facturé au locataire au tarif de remplacement en vigueur et disponible auprès du site marchand www.amazon.fr , les frais de port pour le remplacement du matériel sera à la charge du locataire également.

7 FACTURATION - REGLEMENT ET CHEQUE DE CAUTION

La facture finale sera établie en tenant compte du matériel manquant, de la casse ou des détériorations conformément au tarif en vigueur dont le client a pris connaissance lors de la signature du bon de commande et de la validation de nos termes et conditions de location.

Le chèque de caution sera restitué après contrôle du matériel au plus tard dans un délai de 10 jours.

8. RESPONSABILITES ET ASSURANCES

La responsabilité et la garde matérielle et juridique du matériel loué sont transférées lors de la mise à disposition. Le locataire assume cette garde sous sa seule et entière responsabilité. Il souscrit à ses frais une assurance pour garantir sa responsabilité pendant la durée où il garde le matériel loué.

9. RESERVE DE PROPRIETE

Le matériel loué reste l'entière propriété du loueur et le locataire s'interdit de le laisser saisir par l'un de ses créanciers.

10. FORCE MAJEURE

Jahras Games Loc. ne pourra être tenu pour responsable des retards ou non-livraison dus à la force majeure ou à toute raison indépendante de sa volonté, telle que, de façon non limitative, retard de restitution de matériels d'un autre client, grève, intempérie, accident, interdiction officielle.

11. LITIGE

En cas de litige, seul le Tribunal d'Instance ou de Commerce de la ville de Bourges sera compétent.